

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT D'OLLOU
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 26/07/4.9

SEANCE DU 20 JUILLET 2026
L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE VINGT JUILLET à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENT
33	28	5	0

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Laetitia QUILICI, Michel THUILIER, Dominique RIGHI, Carine GINZAC, Michel OLLAGNIER, Didier MARTINA-FIESCHI, Jean LAYOLO, Nadine ALESSI, Annick BUISSON-ETIENNE, Jean-Louis PIERACCINI, Antoine VACCARO, Patrick APARICIO, Thierry AKSOUL, Marie-Dominique GABRIELLI, Philippe CASTILLO, Catherine MAGADDINO, Katell LE BLEIZ, Hélène CAREN-DEROSSES, Julien ROCCHIA, Benoît ADET, Andis HATRET, Yann MARTEL, Yannick RIOU, Muriel BOVIS, Rémi CARMAGNOLE, Christian BERCOVICI, Claudie CARTEREAU-ZUNINO

REPRESENTES :

Delphine GROSSO représentée par M. Le Maire, Robert BENEVENTI
Brigitte CREVET représentée par Laetitia QUILICI
Nathalie PESCHARD-LAUZIERE représentée par Carine GINZAC
Valérie MASSENET représentée par Didier MARTINA-FIESCHI
Ombeline LOMPRES représentée par Michel THUILIER

Secrétaire de séance : Yann MARTEL

VOTE :

UNANIMITE : OUI

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

OBJET : Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner avec la présente délibération, le coordonnateur communal chargé de la préparation de la réalisation des enquêtes de recensement.

Il s'agit, en l'espèce, de désigner un agent communal qui prendra en charge l'intégralité du recensement qui est réalisé sur 5 semaines en janvier/février (2027 à 2030). L'agent aura pour mission de coordonner les 3 agents recenseurs désignés.

Madame Florence GIELLY, agent communal du service Immobilier de la commune, est désignée à cet effet pour assurer cette mission pour les exercices 2027 à 2030.

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 27 février 2002 n° 2002-276,



VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

VU le tableau des effectifs du personnel communal,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un coordonnateur communal en charge du recensement de la population pour les exercices 2027 à 2030,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

- DESIGNER Madame Florence GIELLY en qualité de coordonnateur communal en charge du recensement de la population pour la période de 2027 à 2030.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



Le ou la secrétaire
de séance

